



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24142150

24 SEP 2024

au greffe du Tribunal de Commerce
à l'Annexe Greffe

N° d'entreprise : **0477 049 067**

Nom

(en entier) : **ENERBEL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Organisme de Financement de Pensions**

Adresse complète du siège : **avenue des Arts, 47 - 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : REPRESENTANT COMMISSAIRE - GESTION JOURNALIERE

L'assemblée générale ordinaire en sa séance du 24 juin 2024, a :

- pris acte du fait que la société Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises est désormais représentée par Madame Limbioul.

Le Conseil d'administration en sa séance du 18 avril 2024 a arrêté la gestion journalière comme suit :

En application de l'article 15 des statuts et 14 du règlement d'ordre intérieur, le Conseil d'administration confie la gestion journalière ainsi que la représentation de l'O.F.P. en ce qui concerne cette gestion au prestataire de service C.A.C., représenté par ses fondés de pouvoirs Eric Baeckelandt, Arielle Deltombe, Ines Horwart, Noémie Laloux, Thierry Lamaire, Carlo Peeters et Wim Verbeeck (jusqu'au 24 mai 2024), qui agiront conjointement deux à deux.

Le Conseil d'administration peut toujours, sur base de son pouvoir général de représentation, représenter l'O.F.P. dans les actes et décisions de la gestion journalière.

Cette délégation annule et remplace toute délégation antérieure.

A. Deltombe
Fondée de pouvoirs

E. Baeckelandt
Fondé de pouvoirs

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).